

Modifications réglementaires concernant un nouveau projet résidentiel dans le prolongement de la rue des Gadelles

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21627Hc et 21628Hc, R.C.A.2V.Q. 368

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 18 au 24 janvier 2024

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf, boulevard Lebourgneuf, entre le boulevard des Galeries et le boulevard Pierre-Bertrand

Description du projet

Un promoteur propose de construire 5 bâtiments de type multifamilial sur 6 et 8 étages sur le terrain visé.

Principales modifications réglementaires

Pour aller de l'avant avec le projet, la rue des Gadelles devra être prolongée vers l'est pour desservir les nouveaux bâtiments, et la réglementation d'urbanisme devra également être modifiée, notamment pour augmenter les hauteurs maximales permises.

Plus de détails se trouvent dans le sommaire décisionnel et la fiche de modifications réglementaires.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=628

Participation

Conseillère municipale :

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personnes-ressources :

M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

M. François Tremblay, conseiller en développement économique, Planification de l'aménagement et de l'environnement

Coordination de la consultation :

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page web du projet

Trois personnes ont émis des commentaires ou posé des questions.

Questions et commentaires du public

Intervention 1 : Une résidente de la rue de la Gandolière s'informe du moment où débiterait la construction, une fois que toutes les étapes d'approbation seront complétées.

Réponse de la Ville : *Il pourrait y avoir des travaux pour la construction de la rue dès l'automne 2024, mais plus probablement au printemps 2025. La construction d'un premier bâtiment pourrait donc débuter à l'été 2025. Le tout est hypothétique et dépendra du calendrier de réalisation souhaité par le promoteur.*

Intervention 2 : Une résidente de la rue de l'Arche souligne que plusieurs personnes du secteur se sont plaintes du bruit sur Pierre-Bertrand. Elle affirme que le ministère du Transport considère acceptable l'état de la circulation, alors que les personnes résidant dans le secteur sont d'avis contraire. Elle remarque que le bruit augmente d'année en année. Elle considère faire une demande pour un mur antibruit. De plus, elle déplore que le passage pour piétons amène beaucoup de passants sur sa rue. Elle remarque que la limite de vitesse n'est pas respectée sans que la Ville n'intervienne. Elle a mentionné s'être déjà fait dépasser alors qu'elle respectait la limite de vitesse.

Réponse de la Ville : *La Ville prend en note vos commentaires. Un relevé de vitesse avec voiture banalisée a été demandé pour la rue Larche. En fonction des résultats de celui-ci, nous évaluerons les mesures nécessaires.*

Intervention 3 : « Étant donné que toutes les sorties de la zone, déjà achalandée, devront se faire par la rue du Grand Pic, il serait peut-être opportun de prévoir l'élargissement ou, du moins, restreindre le stationnement à un seul côté sur la rue du Grand Pic. Déjà, il est périlleux d'y circuler et le terrain au sud du quartier Louis Quatorze n'est pas encore construit, la Maison des Aînés n'est pas encore habitée et il n'y circule encore que du personnel en formation. Si en plus on ajoute près de 100 logements de gens actifs, je n'ose pas imaginer le trafic sur la rue du Grand Pic aux heures de pointe, à travers les autos stationnées des deux côtés de la rue alors que ça rencontre à peine. Et que dire de la sortie du garage des phases C et D du quartier Louis Quatorze où les voitures stationnées tout près de la sortie bloquent la vue... C'est

également dommage que la sortie de la rue des Gadelles ne permette pas d'aller dans les deux directions; le trafic serait plus équitablement distribué. »

Réponse de la Ville : *Concernant le stationnement, la rue du Grand-Pic a une largeur de 11 mètres ce qui est suffisant pour permettre le stationnement des deux côtés de la rue sans nuire à la circulation. Actuellement, il y a déjà une interdiction de stationnement du côté nord de la rue sur une distance de 16 mètres à partir du boulevard Pierre-Bertrand. Cette interdiction permet d'assurer un dégagement et facilite l'accès à la rue du Grand-Pic.*

Pour ce qui est de la sortie des phases C et D, des vérifications pourront être faites afin de vérifier s'il y a des enjeux de visibilité, et si c'est le cas, nous pourrons apporter une modification aux conditions de stationnement de ce tronçon.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

26 janvier 2024

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications